



ÉTUDIANTS *Conservez votre mutuelle*
INTERNET *Vos remboursements en ligne*

LE **M**MUTUALISTE



Soins, tarifs,
prévention

CES CHÈRES DENTS!



SOMMAIRE

P 4-5 **QUOI DE NEUF**

Votre mutuelle. Toutes les nouveautés.

P 6-9 **DOSSIER**

Soins, tarifs, prévention. Ces chères dents!

P 10 **SANTÉ**

Vie quotidienne. Boire sans soif ne fait pas maigrir.

P 11-12 **SANTÉ BRÈVES**

Somnolence au volant.

« Pausez-vous » !

Alimentation. Les Français bien dans leur assiette.

P 13 **GRAND ANGLE**

Prévoyance. Des solutions sur mesure.

P 14 **DROIT**

Sécurité. Un triangle et un gilet dans chaque voiture.

P 13

**Prévoyance :
des solutions
sur mesure**



P 6-9

**Soins, tarifs,
prévention :
ces chères dents!**

L'IMPÔT INVISIBLE

En présentant, au beau milieu des vacances, le vingt-cinquième plan de sauvetage de la Sécurité sociale depuis 1976, les ministres Roselyne Bachelot et Eric Woerth ont averti : « *Le patient ne doit être en aucun cas le perdant* ».

Oubliée donc la polémique sur la réduction du remboursement des affections longue durée, enterrée la hausse du ticket modérateur. Savamment distillées lors des « négociations » avec les partenaires sociaux, ces mesures s'avéraient politiquement trop risquées dans une période marquée par la baisse du pouvoir d'achat. La hausse des cotisations et des autres prélèvements (CSG, RDS) écartée au nom du même principe, les ministres ont donc eu recours à une mesure inédite : une taxe sur les complémentaires santé, pour un montant évalué à un milliard d'euros.

Et de proclamer en chœur : « *Aucune mesure ne porte sur les assurés* » ... !


Comme si les cotisations mutualistes n'étaient pas directement issues de la poche de chacun d'eux !

Soit nos ministres ignorent les règles de gestion de nos mutuelles, soit ils ont inventé « l'impôt invisible ».

Rien, en tout cas, qui puisse nous rassurer sur l'avenir de notre système de protection sociale !

**Michel Fayet,
président de la Mutuelle
SANTÉVIE**



 **Le Mutualiste SANTÉVIE** : édité par la Mutuelle SANTÉVIE, régie par le livre II du Code de la Mutualité - 9 rue de Metz 31000 Toulouse - Tél. 05 62 30 55 55 - Directeur de la publication : **Michel Fayet** - Directeur des rédactions : **Alain Rey** - Coordination éditoriale : **Franck Tourneret** - Secrétariat de rédaction et rédaction locale : **Cécile Fratellini et Jean-François Rebeyrol** - Maquette, prépresse : **CIEM** - Dessins : **Jef** - Impression : **SIA**, Lavour - Tirage : 4 500 ex. - Commission paritaire : 0711M07939 - Prix : 0,45 € - Abonnement : 4 numéros 1,80 € - N° 10, septembre 2008 - Dépôt légal parution. La reproduction des articles de ce numéro est interdite, sauf autorisation expresse du rédacteur en chef. *Le Mutualiste* est une publication du Réseau des éditeurs de revues (RER). Photo de couverture : **Raphaël Suave**.

COURRIER DES LECTEURS

Le *Mutualiste* SANTÉVIE, courrier des lecteurs, 9 rue de Metz, 31000 Toulouse, E-mail : contact@santevie.fr

À propos des psychothérapeutes

Suite à l'article paru en juin dernier sur « Comment bien choisir son psy », un psychothérapeute nous apporte quelques précisions.

« La loi du 9 août 2004, dite loi Accoyer (visant à réglementer la profession de psychothérapeute, NDLR), n'a jamais été mise en application. [...] Le projet a été abandonné compte tenu de la difficulté de sa mise en place et de la levée de bouclier des professionnels concernés. En conséquence, le « registre national » dont vous parlez n'existe pas (aucun décret d'application n'est paru, NDLR). Il n'existe donc à ce jour aucun cadre légal encadrant notre profession. [...] Quant à la formation des psychothérapeutes, il manque à votre article le « parcours didactique » : cursus d'analyse personnel suffisamment long, travail en groupes de lecture, supervision de la pratique, sans compter un éventuel passage à l'université ou dans des écoles d'éducateurs qui donnent des bases de départ en psychopathologie. »



Médecin traitant

« Je déménage. Quelles formalités dois-je effectuer pour changer de médecin traitant? » *Jacques M.*

Si vous souhaitez changer de médecin traitant, une nouvelle déclaration de médecin traitant est à remplir avec celui que vous avez choisi. Cette déclaration est disponible auprès de ce dernier, dans les caisses d'assurance maladie ou téléchargeable sur www.ameli.fr. Attention, il est impératif de retourner au plus tôt la déclaration de choix du médecin traitant afin de ne pas être pénalisé lors du remboursement de vos soins (remboursement à 60 %).

Franchise

« Je suis allée faire des analyses et la Sécurité sociale m'a retenu 1,50 euro ! » *Valérie P.*

Depuis le 1^{er} janvier 2008, une participation forfaitaire est déduite sur chaque boîte de médicaments, chaque transport sanitaire et chaque acte paramédical. Cette franchise est de 50 centimes d'euro sur les remboursements de médicaments et les actes paramédicaux à l'instar de vos analyses, et de deux euros par transport sanitaire. Vous avez donc dû effectuer trois analyses, qu'elles soient consécutives ou espacées dans le temps.

En d'autres termes, la participation a été cumulée. En effet, il peut y avoir un décalage entre l'acte et le moment où apparaîtra la déduction de la franchise sur votre relevé de Sécurité sociale.

Parcours de soins

« Quels sont les spécialistes que je peux consulter directement, sans passer par mon médecin traitant? »

Simone V.

Il n'est pas nécessaire de passer par votre médecin traitant pour consulter votre dentiste, pour votre suivi régulier chez le gynécologue (examens gynécologiques périodiques, contraception, suivi de la grossesse, IVG médicamenteuse), pour votre suivi régulier chez l'ophtalmologue (prescription et renouvellement de lunettes, prévention et suivi du glaucome) et, si vous avez entre 16 et 25 ans, pour consulter un psychiatre ou un neuropsychiatre. Nous vous rappelons également que les enfants de moins de 16 ans ne sont pas concernés par le dispositif du médecin traitant. Attention ! Afin de ne pas être pénalisé dans le remboursement, veuillez à ce que le médecin spécialiste coche la case « accès direct spécifique » sur la feuille de soins.



PRÉVENTION

Apprenez les gestes qui sauvent

SANTÉVIE

est partenaire de la Croix-Rouge pour vous offrir la possibilité de suivre une formation aux gestes qui sauvent en cas d'urgence: alerte, protection, étouffement, saignement, malaise, brûlure, inconscience...

Cette session complète s'articule autour d'exercices pratiques et de mise en situation. La formation dure 10 heures et s'accompagne d'un guide du sauveteur. Votre mutuelle prend en charge 75 % du prix de la formation. Seuls 15 euros restent à votre charge. Le bulletin d'inscription est à retirer dans les agences jusqu'au 15 octobre, dans la limite des places disponibles. Une initiation aux gestes d'urgence pédiatrique est également proposée, prise en charge à 100 % par la mutuelle.

ÉTUDIANTS CONSERVEZ VOTRE MUTUELLE

En entrant dans l'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire au régime étudiant de la Sécurité sociale mais vous pouvez conserver votre mutuelle.

Jusqu'alors, vous dépendiez de la Sécurité sociale de vos parents. Les étudiants sont affiliés à un régime spécifique, géré par les mutuelles étudiantes (excepté les BTS couverts par la caisse primaire d'assurance maladie). Sauf cas particulier, l'inscription à ce régime est obligatoire. Elle donne lieu au paiement d'une cotisation (195 euros en 2008-2009) et permet d'être couvert durant l'année universitaire par le biais d'un organisme agréé.

C'est le cas de La Mutuelle des Étudiants (LMDE) gérant le régime obligatoire de plus de 800 000 étudiants. Mais le régime obligatoire ne couvre que partiellement les frais de santé engagés. Vous avez par conséquent tout intérêt à conserver votre complémentaire ou celle de vos parents. SANTÉVIE a mis en place des garanties « étudiants » assurant notamment le tiers payant (pas d'avance d'argent à effectuer) sur la plupart des dépenses de santé. S'il y a accord du professionnel de santé, vous bénéficiez du tiers payant sur simple présentation de votre carte Vitale et de votre carte mutualiste. S'il n'y a pas accord du professionnel, vous adressez votre décompte Sécurité sociale étudiante à la mutuelle pour le règlement de la part complémentaire. Les garanties « étudiants » de SANTÉVIE vous permettent également d'accéder aux centres de santé mutualistes (optique, dentaire, audition...).

Lors de votre inscription à l'université, vous devez signaler que vous souhaitez conserver votre mutuelle.



NEWSLETTER

Abonnez-vous !

Réforme de l'assurance maladie, tarifs médicaux, parcours de soins, remboursements de médicaments, informations sur les produits et services de la mutuelle... Vous voulez être informé « à chaud » des derniers développements de l'actualité en matière de santé et de protection sociale ? Votre mutuelle diffuse désormais sa newsletter d'informations mutualistes et sociales aux adhérents qui en font la demande. Cette lettre d'information « électronique », gratuite et confidentielle, vous est directement adressée sur votre messagerie Internet personnelle. Le deuxième numéro vient de paraître. Pour vous abonner, il suffit de vous rendre sur le site Internet www.santevie.fr et sur la page d'accueil, de cliquer sur « Ma newsletter ».



SITE INTERNET

Consultez vos remboursements !

En quelques clics, le site Internet nouvelle formule de SANTÉVIE vous offre la possibilité de consulter vos remboursements en ligne gratuitement. Pour s'inscrire, il suffit de se rendre sur l'« espace adhérents » du site, muni du code gestion (inscrit sur le volet intérieur droit de la carte mutualiste) et de renseigner la fenêtre. Vous accédez alors aux détails des remboursements complémentaires sur une période de 40 jours. Vous pouvez aussi vous inscrire au service mail qui permet d'être averti, par courrier électronique, de tout règlement en santé effectué sur votre compte.

Le site permet aussi de trouver toutes les informations relatives aux produits proposés par la mutuelle : garanties santé, prévoyance, retraite, épargne et services santé. Enfin, une rubrique est entièrement dédiée à la prévention et aux services à la personne.

HAUTE-VIENNE

Les services de soins mutualistes

Les adhérents de la Mutuelle SANTÉVIE ont accès gratuitement aux centres de santé de la Mutualité Française Haute-Vienne. Ils y bénéficient de soins de qualité à des tarifs mutualistes, le plus souvent en tiers payant (pas d'avance d'argent à effectuer). L'Union départementale mutualiste gère ainsi sept centres Les Opticiens Mutualistes (Bellac, trois à Limoges, Saint-Junien, Saint-Leonard de Noblat et Saint-Yriex), quatre centres dentaires (Bellac, Limoges, Saint-Junien et Saint-Yriex), un centre de correction auditive (Limoges) et un laboratoire d'analyses médicales (Limoges).

Les coordonnées de ces centres sont consultables sur www.santevie.fr

AUDITION RÉSULTATS DU JEU CONCOURS

Un jeu concours vient d'être organisé par SANTÉVIE auprès des 15-25 ans sur le thème de l'audition.

« **P**rotégeons nos oreilles » : c'est sous ce slogan que SANTÉVIE vient récemment d'organiser un jeu concours d'expression graphique autour de l'audition. Public visé: les jeunes de 15 à 25 ans de la région. Objectif: la réalisation d'une affiche sur le thème des risques auditifs. Plus de 70 jeunes ont participé à l'initiative. C'est Yoann Riou qui remporte le premier prix: une tablette graphique. Géraldine Joulin, à la deuxième place, repart quant à elle avec un ordinateur portable. Le troisième lauréat, Etienne Fradin, se voit doté d'un appareil photo numérique.

Les trois affiches gagnantes (voir ci-dessous) vont être exposées en novembre et décembre prochains, dans l'ensemble des 42 agences de SANTÉVIE. Cette initiative, lancée dans le cadre de la Journée nationale de l'audition, répond à une situation préoccupante. Elle marque la volonté de SANTÉVIE de développer la prévention auprès de ses adhérents. Une récente enquête de l'Ipsos révèle qu'il y a presque autant de malentendants chez les 15-25 ans que chez les 55-65 ans ! Principales causes identifiées: des infections infantiles (otites) non soignées et un environnement sonore excessif (lecteur MP3, concerts...).



PRÉVOYANCE

DES SOLUTIONS SUR MESURE

Sécurité et performance : voici ce que bien des adhérents attendent de leur placement, dans le contexte actuel. C'est ce que propose la mutuelle avec ses produits de prévoyance regroupés sous la marque Mutex.

Maladie, hospitalisation, invalidité, décès... être en mesure de couvrir ses frais médicaux grâce à une couverture santé adaptée, c'est bien. Se prémunir contre les aléas de la vie, c'est mieux.

Que vous soyez particulier, travailleur indépendant ou chef d'entreprise, la mutuelle propose des solutions adaptées, y compris dans des situations particulièrement difficiles. Jérémy, 23 ans, avait des projets d'actions humanitaires en Afrique avant le violent choc de sa moto contre le véhicule qui lui a coupé la route ainsi qu'une jambe ! Aujourd'hui, il se déplace en fauteuil roulant et a fait aménager un véhicule pour se rendre à l'université. Ses parents avaient souscrit la garantie « Mutualité accidents de la vie » pour toute la famille. Avec une invalidité à 70 %, ses frais de prothèse et de fauteuil roulant ont été pris en charge à hauteur de 20 000 euros et les frais d'aménagement de la voiture à hauteur de 30 000 euros.

Autre cas, celui de Gérard, couvreur, qui après sa chute d'un toit s'est retrouvé immobilisé pendant six mois. Avec sa garantie Promultis, à destination des travailleurs non salariés dans le cadre de la loi Madelin, il avait souscrit aux indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, estimant l'indemnisation de son régime obligatoire insuffisante.

La prise en charge a été immédiate, alors que l'assurance maladie ne le prenait en charge qu'après huit jours avec une indemnisation valable 360 jours sur une période de trois ans. Avec la formule choisie, Gérard bénéficie d'une couver-



Savoir anticiper l'avenir permet de se protéger et de mettre à l'abri ses proches ou ses collaborateurs.

ture pouvant aller jusqu'à 1 095 jours d'arrêt, voire jusqu'à la retraite en cas d'invalidité. Ces deux exemples illustrent les nombreuses solutions de prévoyance Mutex que propose la mutuelle. Garantie obsèques, assurance-vie, rente viagère en cas de dépendance, épargne salariale pour les entreprises... les solutions sont

modulables et adaptées aux différentes situations : dynamiser son épargne, améliorer sa retraite, parer au coup dur ou encore mettre en place un dispositif d'épargne salariale pour ses salariés... Renseignements dans les agences, au 0 810 31 7000, sur www.santevie.fr ou sur www.mutex.fr

Des taux de rendements performants

Le taux de rendement, de 4 % (*) en 2004 et 4,10 % (*) en 2005, est passé à 4,5 % (*) en 2006... En 2007, les produits Mutex ont atteint d'excellents résultats, avec un taux de rendement net de 4,61 % (*). Ainsi, ce sont tous les titulaires de contrat d'épargne individuelle, tels Livret Mutex, Mutex Épargne et Bon Mutex, ainsi que les fonds en euros des contrats Mutex Patrimoine, Sésame retraite Mutex et Passeport Madelin qui ont bénéficié de cette performance.

Bonne nouvelle pour l'année 2008 : un taux net et minimum garanti de 4 % (*) sera servi pour les contrats Livret Mutex et Mutex Épargne, ainsi que pour les fonds en euros de Mutex Patrimoine et Sésame retraite Mutex. Ce taux particulièrement performant se place parmi les meilleurs du marché.

Les fonds en euros de Mutex présentent de nombreux attraits : garantie en capital, niveau de rémunération, disponibilité...

(*) Net de frais et hors prélèvements sociaux.



A partir de
4,76€
par mois*

Mutobsèques

Garantir la sérénité de vos proches !

Prendre ses dispositions pour organiser, régler ses obsèques est fondamental.

Tout prévoir aujourd'hui, c'est assurer sa tranquillité d'esprit et celle de son entourage.

Avec Mutobsèques, vous accédez à une double garantie alliant prestation financière et assistance pour vos proches au moment de votre décès.

- Le versement d'un capital garanti toute votre vie aux personnes de votre choix : de 1 500 € à 6 000 €.
- Une assistance complète et efficace pour vous aider le moment venu.

Retrouvez toutes les informations sur cette garantie dans votre agence.

www.santevie.fr

Pas de questionnaire de santé, ni d'examen médical



VOUS AVEZ LA VIE DEVANT VOUS

Demande d'informations

A retourner sous enveloppe non affranchie à
Mutuelle SANTÉVIE
Libre réponse 12908
31689 TOULOUSE cedex

- Je souhaite obtenir des informations sur la garantie **Mutobsèques**
- Je désire être contacté par un conseiller

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Profession _____ Date de naissance _____

N° de téléphone _____

code MO : 08MP44

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, inscrite au registre national des mutuelles sous le n°430 383 125. Service communication
*Cotisation pour une personne de 40 ans souscrivant au produit Mutobsèques (cotisation viagère, capital de 1 500 €).



Jusqu'à
30490 € en cas
de décès
à partir de
2,90€/mois

Assureur des garanties : Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (UNPMF) union soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le n° 442574166 agréée pour les branches 1.2.20.21 et 22 - siège social 255 rue de Vaugirard 75015 PARIS

TEMPOVIE

Un capital confiance pour protéger ceux que j'aime quoi qu'il arrive.

En cas de décès, les indemnités versées par votre régime obligatoire sont, dans la plupart des cas, insuffisantes pour maintenir le niveau de vie de votre famille. Votre mutuelle vous propose, en complément de votre complémentaire santé, **la garantie TEMPOVIE***. Moyennant une cotisation modique et sans aucun examen médical, le bénéficiaire désigné perçoit un capital permettant d'assumer financièrement la situation en cas de disparition ou d'invalidité totale. Le capital est exonéré d'impôts et de droits de succession.

*souscription possible jusqu'à 54 ans. Couverture jusqu'à 60 ans.

www.santevie.fr



VOUS AVEZ LA VIE DEVANT VOUS

Demande d'informations

A retourner sous enveloppe non affranchie à
Mutuelle SANTÉVIE
Libre réponse 12908
31689 TOULOUSE cedex 6

- Je souhaite obtenir des informations sur la garantie **TEMPOVIE**
- Je désire être contacté par un conseiller

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Profession Date de naissance

Tél. Tél. portable

e-mail

code MO : 08MP44

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité inscrite au registre national des mutuelles sous le N° RNMF 431 990 712. Laetia Associés - RCS 448 300 135